

adopté

SÉNAT

le 21 décembre 1962.

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1962-1963

---

PROJET DE LOI

*ratifiant le décret n° 61-1517 du 30 décembre 1961  
qui a modifié les tarifs des droits de douane  
d'importation.*

(Texte définitif.)

---

*Le Sénat a adopté, sans modification, le projet  
de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, dont la  
teneur suit :*

Article unique.

Le décret n° 61-1517 du 31 décembre 1961 modi-  
fiant les tarifs des droits de douane d'importation  
est ratifié.

Délibéré en séance publique, à Paris, le  
21 décembre 1962.

*Le Président,*

*Signé : Gaston MONNERVILLE.*

---

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1<sup>re</sup> législ.) : 1669, 1763 et In-8° 418.

Sénat : 262 et 289 (1961-1962).